

Saint Irénée et l'Épître de Clément

Il n'est pas de période dans la littérature patristique que le Chanoine Bardy ait étudiée avec plus de soin et d'amour que celle des Pères apostoliques. S'il avait vécu assez longtemps pour lire le volume de mélanges qu'on lui avait promis, je ne doute pas qu'il aurait lu avec intérêt cette courte note, et j'aime à croire qu'il aurait reconnu quelque probabilité à sa conclusion. Puisqu'il nous a quittés trop tôt, je suis heureux du moins de pouvoir offrir ce modeste hommage au grand travailleur qu'il fut.

*
* *

C'est l'ouvrage de C. Eggenberger¹ qui attira mon attention sur le problème des rapports entre saint Irénée et la *I Clem.* La thèse de ce travail me paraît insoutenable. L'argument principal sur lequel l'auteur s'appuie pour retarder la composition de la *I Clem.*, c'est sa dépendance vis-à-vis de Dion de Pruse. Un tableau impressionnant juxtapose le texte de *I Clem.*, 20, 1-12 avec celui de Dion, *Orat.* 40, 38-40². Qu'il y ait une certaine analogie de pensée, c'est évident ; mais il s'agit d'un lieu commun de la philosophie stoïcienne : la Providence règle tout harmonieusement dans l'univers. Cependant, si l'on étudie soigneusement les deux textes, l'impression faite par les deux colonnes compactes disparaît complètement. Le passage cité de la *I Clem.* comprend une centaine de mots, abstraction faite des articles, pronoms, conjonctions et particules. Or sur cette centaine de mots, il y en a exactement cinq qui se retrouvent dans Dion : ἡμέρα, νύξ, ἥλιος, σελήνη, γῆ. Il n'y a donc pas un seul mot caractéristique commun aux deux textes. Dans ces conditions, parler de dépendance littéraire me paraît une gageure. C'est un faux problème.

*
* *

Cependant M. Eggenberger a soulevé aussi un vrai problème qui ne me paraît pas avoir reçu de solution satisfaisante. On sait que saint Irénée fait allusion à une lettre de Clément. Mais cette lettre est-elle bien celle que nous connaissons ? Il y a une raison d'en douter, c'est que le texte

1. *Die Quellen der politischen Ethik de I. Klemensbriefes*, Zurich 1951.

2. *O. c.*, p. 80.

d'Irénée attribue à Clément un thème qui est totalement absent de *I Clem.* Voici le passage d'Irénée :

Scriptis quæ est Romæ ecclesia potentissimas litteras Corinthiis ad pacem eos congregans et reparans fidem eorum et annuntians quam in recenti ab apostolis acceperant traditionem, annuntiantem unum deum omnipotentem, factorem cæli et terræ, plasmatorem hominis, qui induxerit cataclysmum et advocaverit Abraham, qui eduxerit populum de terra Ægypti, qui collocutus sit Moysi, qui legem disposerit et prophetas miserit, *qui ignem præparaverit diabolo et angelis eius*³.

S'il est facile de retrouver dans la *I Clem.* toute la première partie du texte, on ne voit pas où Irénée a pu lire ce qu'il dit dans la dernière phrase qui a été imprimée en italique. Nulle part dans la *I Clem.* on ne trouve mention du feu de l'enfer. Les tentatives qu'on a faites jusqu'à présent paraissent désespérées. On pourrait penser que l'auteur, n'ayant pas le texte sous les yeux, commet une erreur. Cela n'est pas impossible, mais ce n'est guère satisfaisant. Une erreur demande aussi une explication. Que saint Irénée commette une inexactitude dans l'énumération des faits de l'Ancien Testament, c'est facilement compréhensible. Mais il s'agit ici d'un thème tout différent que pas un mot n'évoque dans la *I Clem.* Comment croire qu'Irénée fasse une mention spéciale du feu de l'enfer, que rien n'appelle dans le contexte, s'il n'a pas été frappé par quelque parole caractéristique ?

Il y a peut-être une solution à ce problème. Je la propose comme une hypothèse, en laissant le lecteur juge de sa solidité. Elle repose sur deux bases.

La première, c'est que si le thème du feu de l'enfer est inconnu de la *I Clem.*, il est très familier à l'écrivain connu sous le nom de la *II Clem.* Il suffit de citer les textes.

V, 4 φοβείσθε τὸν μετὰ τὸ ἀποθανεῖν ὑμᾶς ἔχοντα ἐξουσίαν ψυχῆς καὶ σώματος τοῦ βαλεῖν εἰς γέενναν πυρός.

VII, 6 ὁ σκώληξ αὐτῶν οὐ τελευτήσει καὶ τὸ πῦρ αὐτῶν οὐ σβεσθήσεται.

VIII, 2 ἐὰν δὲ προφθάσῃ εἰς τὴν κάμινον τοῦ πυρός αὐτὸ βαλεῖν, οὐκέτι βοηθήσει αὐτῷ.

XVII, 5 répétition de la citation de VII, 6.

XVII, 7 ὅταν θεῶσονται τοὺς ἀστοχῆσαντας καὶ ἀρησάμενους... ὅπως κολάζονται δειναῖς βασάνοις πυρὶ ἀσβέστω...

Il est bien clair que nous avons là un thème favori de l'auteur et que le lecteur ne peut pas ne pas en être frappé.

3. *Adv. haer.* III, 2, 2 ; éd. HARVEY, t. II, p. 10-11.

Et voici la seconde base de mon hypothèse : la *II Clem.* n'a pas de tradition manuscrite indépendante de la *I Clem.* Dans le plus ancien manuscrit, l'*Alexandrinus* (V^e s.), elle est transcrite sans aucun titre à la suite de la *I Clem.* et n'en est séparée que par la suscription de celle-ci. Il n'est pas probable que la *II Clem.* soit un pseudépigraphe. Il n'y a pas d'adresse, et rien dans l'écrit n'évoque l'idée d'une fiction littéraire. Dans ces conditions, il semble bien que l'attribution à Clément dans le *Hierosolymitanus*, dans la version syriaque et dans la table de l'*Alexandrinus* soit due tout simplement au fait qu'elle a été transcrite à la suite de la lettre authentique. L'accord des deux manuscrits grecs avec la version syriaque montre que la *II Clem.* a circulé comme appendice de la *I Clem.*

Puisqu'il en est ainsi, l'erreur de saint Irénée s'explique facilement : il a eu sous les yeux un manuscrit de ce type, et il attribue à Clément ce qu'il trouve dans l'écrit anonyme qui le suit immédiatement. Ce peut être simple inadvertance. Dans une édition moderne pourvue de titres courants pareille erreur est difficilement concevable ; mais dans un manuscrit il n'est pas rare qu'on passe, sans s'en apercevoir, d'un écrit à un autre, surtout si le titre n'est pas très apparent. Or ici il n'y avait pas de titre.

Cependant on peut aller plus loin et se demander si saint Irénée n'a pas pris tout simplement la *II Clem.* pour la suite de la *I Clem.* Dans l'*Alexandrinus* les deux écrits ne sont séparés que par la suscription de la *I Clem.* Mais cette suscription est-elle primitive ? C'était la coutume, dans les ateliers de scribes, d'indiquer le titre et le nombre de stiques à la fin d'un ouvrage, à titre de garantie. Mais les premiers écrits chrétiens n'ont pas été à l'origine article de librairie, ce qui explique en partie leur mauvais état. D'ailleurs la suscription manque dans le *Hierosolymitanus*, et elle diffère dans l'*Alexandrinus* et les autres témoins (syriaque, latin, copte). On ne trouve pas non plus de suscription dans les lettres de saint Ignace, ni dans la *Didachè*. Si la *II Clem.* a été écrite sans titre à la suite de la *I Clem.* dans un manuscrit qui ne possédait pas de suscription, Irénée a pu très bien prendre l'ensemble comme un tout. Il y a bien, pour séparer les deux écrits, le souhait et la doxologie finale de la *I Clem.* ; mais cet écrit est parsemé de doxologies et on n'y compte pas moins de onze amen. En voyant le texte reprendre *ex abrupto*, on pouvait croire, à première vue, qu'il s'agissait, d'une deuxième partie. En y regardant de plus près, on s'est aperçu qu'il s'agissait d'un autre écrit, et c'est ainsi que cet anonyme est devenu la *II Clem.* Mais cela n'a pas dû se faire nécessairement au II^e siècle, et saint Irénée a fort bien pu se tromper.

On m'objectera peut-être qu'il n'est pas question dans la *II Clem.* du diable et de ses anges. C'est vrai. Mais saint Irénée ne fait pas de citation non plus pour les faits de l'Ancien Testament. Il transpose dans son propre langage et renvoie pour preuve au texte de Clément. Or ici l'idée essen-

tielle, ce n'est pas le diable, mais le feu éternel, image qui évoque immédiatement *Matth.* 25, 41 dans la scène du jugement : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges ». Cette évocation du feu de l'enfer et de la damnation, absente de la *I Clem.*, est au contraire un thème sur lequel l'auteur de la *II Clem.* revient avec insistance.

*
* *

Telle est donc l'hypothèse que je propose pour expliquer le texte de saint Irénée : trompé par le voisinage des deux écrits ou même croyant avoir affaire avec un seul écrit en deux parties, il attribue à Clément ce qu'il a trouvé dans la *II Clem.*

Si on veut bien reconnaître à cette hypothèse une certaine probabilité, elle aura un double avantage. Tout d'abord elle expliquera un passage de saint Irénée resté obscur jusqu'à présent. Pour ma part, je ne vois pas d'autre solution possible. Mais en plus elle fournira une base positive pour fixer un *terminus ante quem* à la composition de la *II Clem.* On est d'accord, je crois, pour la placer vers le milieu du II^e siècle, mais pour des raisons purement internes. Si l'on admet que saint Irénée a connu déjà l'édition des deux écrits conjoints, il est établi que la *II Clem.* circulait déjà vers 180. La découverte n'est peut-être pas sensationnelle ; mais il n'est pas sans intérêt que la critique interne soit ici renforcée par un témoignage externe.

B. BOTTE O.S.B.

Louvain.